CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E195082** **VALABLE JUSQU'AU** **13/03/2027**

ÉDITÉ LE 06/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/03/2021

Forme juridique : SARL

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC chalon sur saone 895 342 541
Siret : 895 342 541 00011
Code NACE : 4331Z
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 21467594404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 21467594404
Situation fiscale et sociale : A jour au 13/01/2026

Raison sociale : EURL DE GOUVEIA MANUEL

251 CHEMIN DU VERSANT
71700 CHARDONNAY

Téléphone : 06 30 79 19 39 **Fax :**
Portable : 06 30 79 19 39
Responsabilité légale :
DE GOUVEIA MANUEL ESTEVAO GÉRANT

Site Internet :
E-mail : m.degouveia@live.fr

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 180 587 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	1	01/02/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/05/2026 09:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.